

# Quand payer ?

## Entre le 1<sup>er</sup> et le 30 de chaque mois.

L'échéance n'est pas prélevée, vous devez effectuer des paiements successifs en ligne ou en agence, jusqu'à extinction des échéances.

### Dates de paiement selon nombre d'échéances choisies

Les périodes de règlement indiquées ont valeur pour une inscription entre la date d'ouverture des inscriptions et le 30 septembre.

<b>1 fois</b>	<b>Paiement comptant à l'inscription</b>			
<b>2 fois</b>	<b>1er paiement</b> À l'inscription Dès ouverture des inscriptions et jusqu'au 30 septembre	<b>2ème paiement</b> Du 1er au 31 octobre		
<b>3 fois</b>	<b>1er paiement</b> À l'inscription Dès ouverture des inscriptions et jusqu'au 30 septembre	<b>2ème paiement</b> Du 1er au 31 octobre	<b>3ème paiement</b> Du 1er au 30 novembre	
<b>4 fois</b>	<b>1er paiement</b> À l'inscription Dès ouverture des inscriptions et jusqu'au 30 septembre	<b>2ème paiement</b> Du 1er au 31 octobre	<b>3ème paiement</b> Du 1er au 30 novembre	<b>4ème paiement</b> Du 1er au 31 décembre
<b>9 fois</b>	<b>1er paiement</b> À l'inscription Dès ouverture des inscriptions et jusqu'au 30 Août	<b>2ème paiement</b> Du 1er au 30 septembre*	<b>3ème paiement</b> Du 1er au 31 octobre	<b>4ème paiement</b> Du 1er au 30 novembre
	<b>5ème paiement</b> Du 1er au 31 décembre	<b>6ème paiement</b> Du 1er au 31 janvier	<b>7ème paiement</b> Du 1er au 28 février	<b>8ème paiement</b> Du 1er au 31 mars

**ATTENTION**  
Le 1<sup>er</sup> règlement doit intervenir avant le 31 Août pour toute inscription en juillet / août.

\*Pour toute inscription en septembre avec un choix de règlement en 9 fois, le dernier paiement interviendra entre le 1<sup>er</sup> au 31 mai.

### Quand parle-t-on de retard de paiement ?

À partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois, des pénalités sont applicables.

**L'élève concerné encourt une amende ou une exclusion du transport selon le cas.**